



Lettre d'un élu insoumis N° 1

Janvier 2015. *NEFFIES* devient *Charlie* sur le site internet — Initiative assumée mais qui déplaît — agapes maintenues malgré tout — Impossibilité de convaincre de mobiliser — absence de nos *grands* élus à Montpellier le 11
Février 2015. Coup de force pour faire avorter le projet des sénioriales sans vote et à l'insu des autres élus
Mars et Avril 2015. Deux contributions citoyennes envoyées aux élus sur les problématiques d'urbanisme (PLU)
Février 2016. 3ème courrier aux élus

Janvier 2017. Au moment d'envoyer une quatrième contribution sur les effectifs scolaires et le logement social, **stupeur** d'apprendre que les trois premières envoyées par internet en mairie ne sont jamais arrivées aux élus à qui elles étaient destinées.

Notre démocratie locale est autoritaire. Elle ne supporte pas la liberté d'expression. Même les élus de la majorité ne doivent pas lire leurs courriers. Parce que femmes ?

Quelle part laissée aux élus d'opposition dans le bulletin payé par tous ?

Séances du conseil irrespectueuses des droits des élus... Mépris du secrétaire de séance : rôle fantoche assigné.... **Nos grands élus sont indignes des fonctions occupées** R Martin

Je déclarais en préalable au conseil municipal du 19 décembre : « je ne m'attendais pas il y a trois ans à me retrouver ici. Par écrit, le soir d'un 11 janvier, je me suis désolidarisé de cette majorité municipale. C'est pourquoi dorénavant je siégerai dans cette assemblée en élu indépendant, voire insoumis.... »

Trois questions orales conseil municipal du 19 décembre

Je dis : « deux personnes m'ont demandé d'intervenir pour que le tracto-pelle puisse arranger le chemin des mines »

Puis : « Même si je ne l'avais pas voté pour des raisons de proximité familiale, la délibération sur les senioriales a été annulée sans vote. Je pense nécessaire que ce vote existe lors d'un prochain conseil municipal. »

« De la même façon, je souhaite convaincre lors d'un prochain conseil, de l'importance qu'il y aurait à entendre publiquement les remarques, les critiques voire des contre-propositions concernant la révision du PLU »

Plus d'infos ou explications complémentaires...

raymond.martin@neffies.fr

Roquebrun Urbanisme : désormais, l'administration prend la main

Le PLU rejeté une énième fois, la mairie a décidé de jeter l'éponge.

Si Françoise Marty est amère, Joël Canals, son adjoint, est en colère. On peut le comprendre, avec le véritable roman pour l'obtention du plan local d'urbanisme (PLU) auquel le règlement national d'urbanisme (RNU) mettra un point final, le 27 mars prochain. Ce jour, la mairie perdra la maîtrise de son habitat au profit de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). L'administration prendra le pas sur les élus locaux, malgré les efforts de Joël Canals depuis 2001, soutenus sans discontinuer par les maires successifs.



Joël Canals, adjoint à l'urbanisme, et Françoise Marty, le maire.

Cette petite affaire aura coûté la bagatelle de 62 000 € sur 16 ans pour rien. Pour aider Joël Canals, dont le métier est la technique, il avait été fait le choix d'un cabinet conseil, à Montpellier, puis d'un autre, à Béziers, et enfin, d'un avocat spécialiste qui réduira à rien tous les efforts. « Il nous a dit, explique la maire, que nous sommes soumis à l'interprétation

il y avait toujours des exigences nouvelles tels que les zones couvertes à l'urbanisation, les places de parking de bus, les espaces publics, jusqu'à l'impact des travaux souterrains !

Le dernier round de cette désolante histoire s'est joué il y a peu. Les modifications apportées par les élus n'étant jamais parvenues à compenser les exigences législatives continuelles, le conseil a signé, désemparé, que la première délibération n'étant pas assez détaillée, il leur appartenait de tout recommencer. Face à cet ultime rejet, il a été décidé de suspendre le travail sur le PLU en attendant que l'administration impose le RNU. « Toutes ces années pour rien, conclut Joël Canals, ont été la preuve de la volonté de l'Etat de déposer les petites communes du pouvoir qu'elles aient sur leur urbanisation. Pour nous, c'est très nettement une régression. »

de lois et réformes intervenues en matière de planification urbaine et d'environnement », une avalanche de textes difficiles à gérer. Et s'ils sont indigestes à la lecture, le détail donne le vertige. Avec le recul, les élus sont conscients d'un combat perdu d'avance. À chaque avis défavorable, ils ont apporté des corrections mais

Plan Local d'Urbanisme

Le délégué à l'Urbanisme refuse de répondre aux questions, refuse les rendez-vous. Le Maire ne répond pas aux courriers et refuse également nos demandes de rendez vous depuis novembre 2015. La Mairie de Neffies n'hésite pas à avoir recours à l'intimidation, au mensonge,... Alain Barthe

Réunion publique contradictoire

Sa nécessité est une évidence. Ce n'est pas le jour de la présentation du projet que des observations étaient possibles. Comment avant celle-ci aurions-nous pu émettre un avis voire une contre-proposition ? Or il reste des « dents creuses » oubliées dans l'étude du cabinet OMLB (Olivier Marty Laurence Blayac), des terrains portés constructibles mais en zone agricole qui n'avaient jamais à y figurer.... etc C'est de la contradiction que s'enrichit un projet. La frilosité de la municipalité n'est pas compréhensible. La commune de Roquebrun malgré des expertises multiples a perdu 62 000 € dans la révision de son PLU. Notre municipalité devrait regarder à deux fois avant de croire qu'elle n'a pas besoin d'avis différents, ne serait-ce à cause du coût de l'étude. Mais aussi à cause de la concertation votée par elle un 28 octobre 2010 !! R M

Coûts des études du PLU

Marché appel d'offres OMLB 28 000 € HT
Suivirent un avenant pour les annexes sanitaires et un autre pour l'assainissement
Avenant 1 ENTECH 9 375 € HT
Avenant 2 ENTECH 10 800 € HT
Puis un autre avenant pour la Zone Natura 2000 oubliée dans le marché initial ???
Avenant 3 Cabinet Barbanson 9 954 € HT
Après la réunion publique
Avenant 4 OMLB 3 000 € HT
Avenant 5 Cabinet Barbanson 3 300 € HT
Total 64 729 € HT (77 674 € TTC)

Le Registre du PLU

/ Il suffit de demander ce registre à l'accueil de la Poste...
/ Ce que vous n'y verrez pas, ce sont les points de vue des élus chargés de l'urbanisme...
/ Y sont les contributions citoyennes dont celles que M le Maire a voulu soustraire à la lecture des élus...
/ C'est aussi l'occasion en apposant sur ce registre votre nom, la date et votre signature d'exiger une réunion publique...

Quand la concertation promise sera finie, l'entériner par un **référendum local**. *Vox populi* c'est encore la meilleure garantie pour notre **cher PLU**

Ne pas jeter sur la voie publique.